



Charte du joueur

Chers joueurs, Chers parents,

L'objectif du Club consiste à permettre à tous les joueurs de pratiquer ensemble le Basketball dans des conditions optimales. A cette fin, les Clubs souhaitent pouvoir garantir à chaque joueur un encadrement de qualité alliant rigueur, sérieux et compétence.

Cet objectif n'est réalisable qu'en exigeant des Joueurs (et de leurs Parents, pour les Mineurs) une adhésion totale aux règles mises en place et énoncées ci-dessous. Le respect de ces règles est obligatoire et non négociable.

1. Inscription et Affiliation

Pour tous les Joueurs du Club, une Affiliation avec assurance automatique à l'Association Wallonie - Bruxelles de Basketball (A.W.B.B.) est obligatoire.

Pour le nouveau Joueur, cette inscription doit se faire auprès du Secrétaire du club, ou du Délégué de l'équipe.

La licence est indispensable pour pouvoir jouer en compétition.

2. Visite Médicale et Certificat médical

Chaque saison, chaque Joueur doit se soumettre à une visite médicale auprès d'un médecin de son choix.

Un certificat (modèle obligatoire AWBB) doit être dûment rempli, signé et cacheté par le médecin.

Ledit certificat est à remettre au Délégué ou au Coach, **obligatoirement avant le premier match de compétition (Coupe ou Championnat)**, et ce sous peine d'interdiction de jouer.

3. Paiement de la cotisation annuelle

Chaque Joueur a l'obligation de payer une cotisation annuelle dans les délais imposés par les clubs.

Le non-paiement de cette cotisation entraîne l'interdiction de jouer.

Si un Membre éprouve temporairement des difficultés financières, il peut toujours demander au Comité un délai supplémentaire de paiement ou, éventuellement, un étalement de celui-ci. La décision du Comité, quant aux modalités octroyées, sera communiquée à la personne concernée. La confidentialité est garantie.

En cas de transfert vers un autre Club à l'issue de la saison, toute cotisation impayée sera récupérée via une procédure prévue au sein de l'A.W.B.B. avec l'interdiction de jouer dans le nouveau Club tant que le montant n'aura pas été acquitté par le Membre fautif.

4. Le Coach

Le Coach est seul responsable de l'aspect sportif de son Equipe. Il prend les décisions quant à l'organisation de l'entraînement, la composition de l'équipe, et la gestion du match. Il valorise le jeu d'équipe plutôt que le jeu individuel. Il est le relais entre les joueurs et le Conseil d'Administration, via le coordinateur sportif.

5. L'Entraînement

Les présences, la motivation et la combativité aux entraînements (ainsi qu'aux matches) seront prises en considération pour l'établissement de l'équipe qui participera aux matches.

Chaque Joueur a pour obligation de respecter :

- Les horaires prévus pour les Entraînements. Toute absence ou retard doit être communiqué au coach (ou éventuellement à un Délégué de l'Equipe) à l'exclusion de toute autre personne ;
- Les installations et le matériel mis à sa disposition ;
- Le Coach, les autres Joueurs et les Parents de ceux-ci.

Une tenue vestimentaire sportive est exigée. Les tenues officielles de match sont interdites durant l'entraînement. Les bijoux sont proscrits.

Tout écart verbal, comportement irrespectueux envers autrui, ou tout équipement non conforme à la pratique d'un sport peut amener le Coach à interdire l'Entraînement au Joueur.

Chaque Joueur doit participer à la remise en place du matériel après chaque Entraînement. L'Entraînement est la partie la plus profitable pour le Joueur. De son Entraînement dépend ses succès.

Il est également souhaitable et ce pour une raison d'hygiène, qu'une douche soit prise après chaque activité.

6. L'Équipement de match

Le Club fournit, en début de saison ou à l'inscription, l'Équipement (maillot et short) pour les matches. Cet Équipement reste propriété du Club. Le joueur doit le rendre au Coach ou au Délégué, soit à la fin de chaque match ou à la fin de la saison ou immédiatement en cas de départ du Club.

Au cours de la saison, un Délégué de l'Equipe peut assurer l'entretien de l'ensemble des Équipements, dans ce cas aucune caution ne sera demandée.

Si le Joueur préfère gérer son Équipement en bon père de famille, une caution lui sera alors demandée. Cette caution sera restituée lors de la remise de l'Équipement complet et en bon état.

Pour rappel, l'Équipement officiel de match est interdit durant l'entraînement.

Le remboursement de l'Équipement pourra être exigé par le club en cas de perte ou détérioration par négligence, la caution sera à valoir sur le remboursement.

7. Le Match

Participent aux matches, les Joueurs, en ordre de Cotisation et de Certificat Médical, pour autant qu'ils soient convoqués par le Coach.

La carte d'identité (à partir de 15 ans accomplis) est obligatoire pour pouvoir jouer en compétition elle doit être présentée spontanément aux arbitres avant la rencontre sous peine d'amende.

Comme à l'Entraînement, les horaires, les installations, et le matériel mis à disposition sont à respecter. Toute absence ou retard doit être communiqué au Coach (ou éventuellement à un Délégué de l'Equipe) et à l'exclusion de toute autre personne.

En match, les décisions des Arbitres sont irrévocables et non discutables par les Joueurs. En cas de litige, c'est le Coach qui a son mot à dire.

Le Club se réserve le droit d'imputer au Joueur fautif les frais de procédure et d'amende en cas d'exclusion en Match ou en cas d'oubli des documents officiels nécessaires au match.

8. Le Joueur du Club

Que ce soit à l'Entraînement, en Match, en Tournoi, en Stage, durant un Déplacement, le club exige de ses Joueurs :

« Qu'ils fassent preuve d'un bon esprit de groupe, qu'ils respectent les règles élémentaires de vie en commun et les règlements de l'A.W.B.B., qu'ils d'adoptent une attitude positive permanente vis-à-vis des autres Joueurs de leur Equipe, des Adversaires, des Arbitres, des Coachs, des Délégués et des Supporters. Toute violence verbale ou physique entraînera une sanction de la part du Club. »

Lors des premiers Entraînements, les Coachs rappelleront à chaque joueur le contenu de cette charte qui sera dorénavant la ligne de conduite sportive de notre Club.

Chaque Joueur, Jeune ou Ancien, devra approuver cette charte en marquant son accord et en la signant. La signature des Parents sera nécessaire pour les Joueurs Mineurs.

Ce document sera conservé par les Délégués de chaque Equipe et joint au certificat et licence du joueur.

Loin est l'idée du Comité et de l'Equipe des Coachs de créer un climat autoritaire mais depuis quelques saisons, nous avons constaté certains comportements volontaires ou involontaires n'allant pas dans la vision du Club qui se veut un Club convivial, amical, familial, avec un objectif sportif.

Merci d'adhérer à cette Charte.

L'équipe des Coachs et le Conseil d'Administration.

"Lu et approuvé" le .. / .. /

Signature du joueur ou de son représentant légal